

PROGRAMME DES ETUDES PREPARATOIRES AU DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Les études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute comprennent des enseignements théoriques et des stages cliniques. Les enseignements théoriques comprennent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, et s'effectuent sous forme de modules répartis sur trois ans.

Pour en savoir plus sur le programme des études, vous pouvez consulter l'annexe au Décret n°89-633 du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et aux épreuves de diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

➤ PREMIERE ANNEE

Enseignements théoriques

MODULE	INTITULE DU MODULE	TOTAL HORAIRE
1	Anatomie, morphologie, cinésiologie et biomécanique de l'appareil locomoteur.	296 heures
2	Physiologie humaine.	110 heures
3	Pathologie-Psychosociologie.	100 heures
4	Masso-kinésithérapie - Activités physiques et sportives.	394 heures
TOTAL		900 heures

Stages cliniques

Stage d'initiation à la masso-kinésithérapie en milieu hospitalier	60 heures
Stage extra-hospitalier chez un masseur-kinésithérapeute libéral	10 heures

➤ DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE

Enseignements théoriques

MODULE	INTITULE DU MODULE	TOTAL HORAIRE
1	Masso-kinésithérapie, technologie.	180 heures
2	Psychosociologie-Réadaptation.	40 heures
3	Rééducation et réadaptation en traumatologie et orthopédie.	160 heures
4	Rééducation et réadaptation en neurologie, anatomie et physiologie du système nerveux central.	150 heures
5	Rééducation et réadaptation en rhumatologie.	120 heures
6	Rééducation et réadaptation en pathologie cardio-vasculaire.	40 heures
7	Rééducation et réadaptation en pathologie respiratoire, réanimation.	60 heures
8	Kinésithérapie en médecine, gériatrie et chirurgie.	40 heures
9	Pathologie infantile.	80 heures
10	Prévention, promotion de la santé, ergonomie.	30 heures
11	Kinésithérapie et sports.	30 heures
12	Législation, déontologie et gestion.	30 heures
TOTAL		960 heures

Stages cliniques

Stages en milieu hospitalier	1380 heures
Stage extra-hospitalier chez un masseur-kinésithérapeute libéral	20 heures